

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Eté 2012

Dossier : développement économique


LE TOUVET
GRESIVAUDAN
Venez découvrir
le nouveau
bureau de Poste
du Touvet,
ouvert depuis le
11 juin, place
de l'église !



La Poste
Place de l'église
38660 Le Touvet



Supplément à conserver : DICRIM du Touvet



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

A noter

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au

06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 13h30 à 20h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVENT

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principale Monique Mary au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, au 04 76 08 45 35 (halte-garderie).

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Tél. 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 19h00.

Fermeture exceptionnelle du 16 juillet jusqu'à l'ouverture de la nouvelle médiathèque à l'automne.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy :

04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVENT

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présenté place de l'école élémentaire.

Attention déplacement du marché du 30/06 au 30/08.

Pendant les travaux, à compter du 30 juin et jusqu'au 30 août le marché du samedi matin est déplacé place de l'école et parking plaussé.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRIÉTÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

- Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

tél. 04 76 08 25 96

- À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Des élections majeures sur le plan national viennent d'avoir lieu : elles vont marquer durablement le paysage politique de la France et notre société.

Dans la V^{ème} circonscription de l'Isère, à l'issue du deuxième tour des élections législatives, François Brottes entame son quatrième mandat. Au Touvet, 55,84% des électeurs se sont rendus aux urnes, votant à 59,79 % pour François Brottes et à 40,21% pour Michel Bernard.



En France aujourd'hui les enjeux sont fondamentaux : ramener la dette à un niveau soutenable et engager la croissance pour relancer la production et l'emploi.

À leur échelle les communes peuvent jouer un rôle. Renforcer le développement économique de leurs communes est toujours un objectif important des équipes municipales, alors même que leur taille ne leur permet pas toujours d'exercer cette compétence. Mais on imagine difficilement une commune privée d'emplois, de commerces, de moyens : en un mot, privée de vie ?

Au Touvet la vie économique a une identité et la municipalité s'attache à la prolonger pour favoriser l'activité économique et donc l'emploi. L'attractivité de notre commune est réelle et le volume total des 1 141 emplois existants au Touvet en témoigne.

Définir une stratégie de développement économique impose nécessairement de se situer par rapport aux collectivités du territoire du Grésivaudan, de bien connaître le tissu économique du Touvet et d'être en capacité d'amplifier les facteurs d'attractivité de la commune. Ainsi, sur le territoire communal, pour stimuler l'activité et la croissance économique la définition stratégique des actions mises en place s'est appuyée sur ce qui fait la force du Touvet : le maintien et la valorisation des services publics, l'organisation voire la création d'indispensables infrastructures, le soutien à un centre bourg vivant, le renforcement d'un pôle d'entreprises de bâtiments et travaux publics dynamique, la croissance de commerces et de services à la personne liée à la vitalité démographique, le nombre d'emplois importants développé par les activités de services aux entreprises...

Je vous propose de découvrir ce dossier au fil des pages du bulletin municipal.

Je vous souhaite à toutes et à tous de profiter d'un bel été au cœur de notre belle vallée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Editorial	Page	3
Dossier : Développement économique	Pages	4 à 15
Travaux	Pages	16 à 18
Action Sociale	Page	19
Vie de la Commune	Pages	20 à 27
Conseil Municipal	Pages	28 à 30
Etat Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Olivia Carnie, Céline Duhamel-Derue, Dominique Guillou, Franck Minair, Jean-François Ortolland, Séverine Picot

Photos : Luc Bahurel (CCG), Sophie Bastin, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Jacques Debreux, Bertrand Jegou, Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Le Touvet : un espace de développement commercial et économique défini par le schéma de cohérence territoriale

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, soumis à enquête publique jusqu'au 4 juillet 2012, est le document de référence qui, pour les dix années à venir, définit, notamment à l'échelle du Grésivaudan, les espaces de développement du territoire. Ainsi, ce document de planification réaffirme la nécessité de « créer les conditions favorables au renforcement des logiques de proximité » s'appuyant « sur la définition d'une armature urbaine et sur une organisation du développement de l'offre en logements, commerciale, de foncier économique et de déplacement qui soit tournée, notamment, vers l'atténuation des grands déséquilibres entre la localisation des emplois et celle des actifs ». L'objectif vise à « localiser en priorité le développement dans et à proximité des centres villes et des principaux arrêts de transports en commun ».

SCoT 2030



Des espaces commerciaux centraux

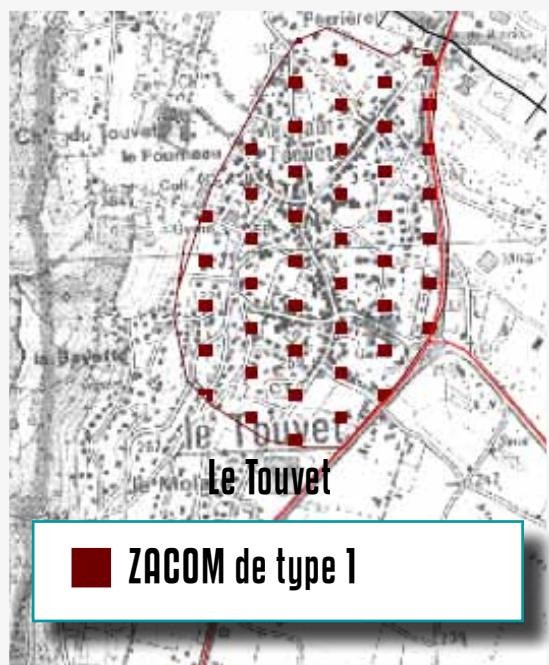
Le Touvet, classé « espace urbain central », est un espace prioritaire de développement, une zone d'aménagement commercial préférentielle de type 1, établie pour tous les types de commerces et, en priorité, pour ceux qui sont compatibles avec la ville.

Cet espace prioritaire du développement, le centre bourg, est un espace dans lequel est historiquement regroupé un maximum de commerces, de services et d'équipements urbains.

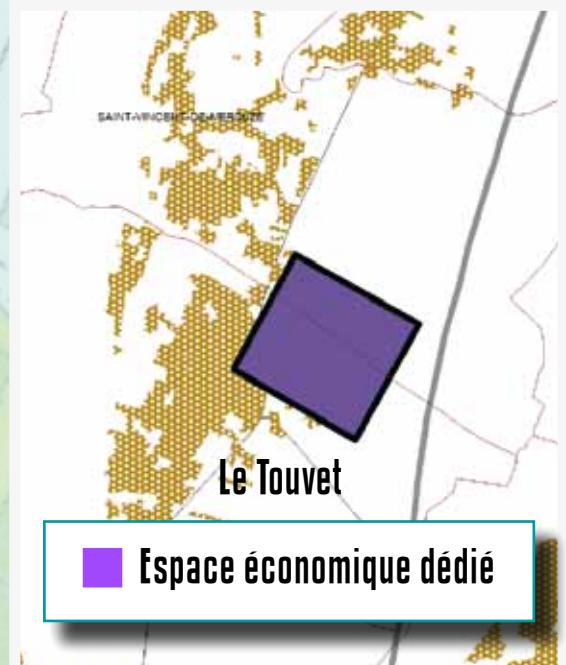
Il comporte un espace urbain limitrophe, le centre commercial des Grandes Terres, qui contribue à son renforcement et à son extension. C'est le principal pôle urbain identifié par le SCoT.

Ainsi, Le Touvet « a pour vocation d'accueillir la majeure partie des nouvelles implantations commerciales et tout particulièrement les commerces de détail et de proximité. Les nouvelles implantations commerciales devront, chaque fois que le type de commerce le permet, s'installer de manière préférentielle, à l'intérieur des parties centrales les mieux équipées et desservies, afin de conforter les installations existantes, en assurant les proximités et les continuités nécessaires. Il faut éviter de constituer des pôles concurrents des centres urbains, dont il convient de renforcer le poids, l'attractivité et les qualités ».





ZACOM de type 1



Espace économique dédié

Des espaces économiques dédiés

Le Touvet, à l'échelle du Scot, fait apparaître une zone dédiée à l'économie, la ZA du Bresson, réservée pour les seules activités qui ne sont pas compatibles avec la proximité de l'habitat. Espace majoritairement destiné à l'accueil d'activités économiques, cette zone peut accueillir toutes les activités non compatibles avec l'habitat, le tertiaire d'entreprise et les services nécessaires aux entreprises et aux employés de la zone concernée.

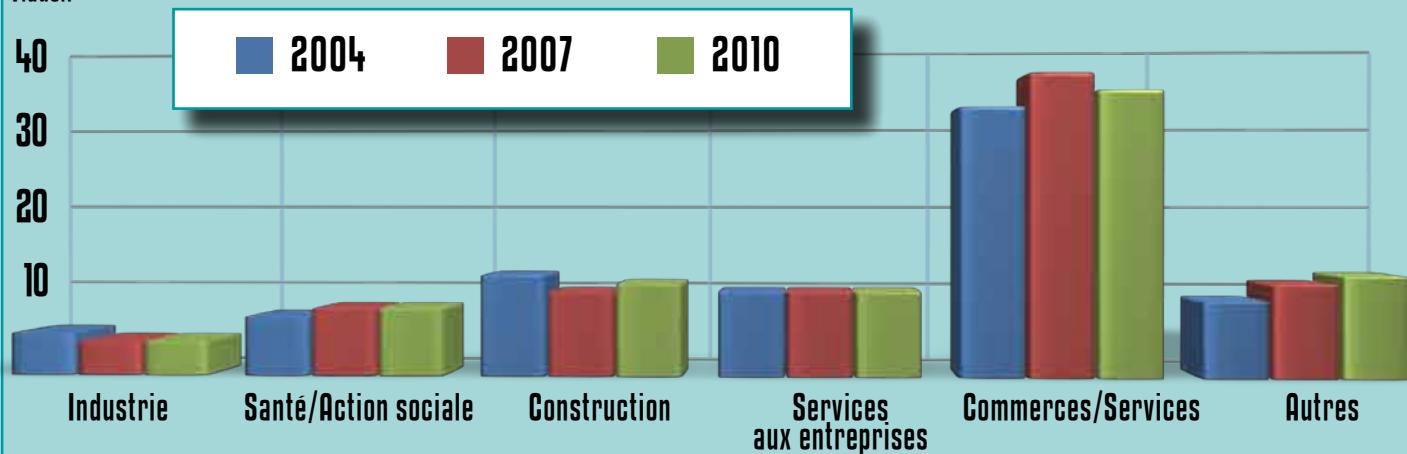
Elle intègre également tous les commerces de détail et de proximité nécessaires au fonctionnement quotidien de la zone concernée. Les activités compatibles avec l'habitat et existantes sont autorisées à s'étendre et se restructurer (sauf pour les commerces qui dépassent les seuls besoins de la zone concernée). Les activités, services et équipements qui ne peuvent être insérés à proximité de l'habitat peuvent s'implanter. Cette zone exclut les projets d'habitat, excepté les logements de fonction destinés aux entreprises de la zone concernée.



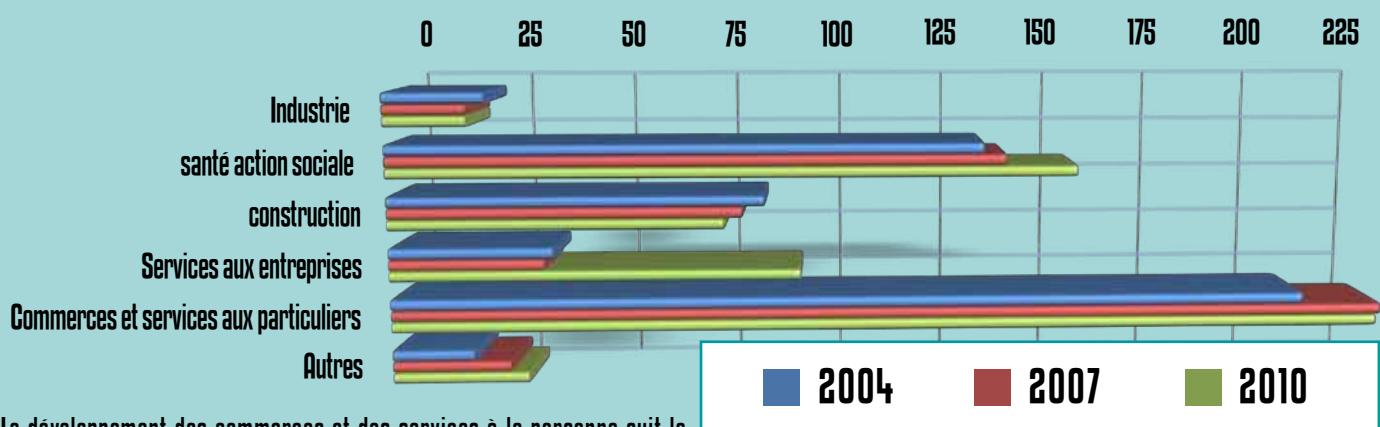
L'activité économique au Touvet

Les évolutions de la structure du tissu économique du Touvet observées depuis presque 20 ans se confirment : régression du secteur industriel, avec 5 établissements en 2010, maintien voire augmentation du nombre d'établissements liés à la construction, avec 10 entreprises en 2007, 11 en 2007 et une perspective de 14 en 2012, part modeste des services aux entreprises qui comptent 10 établissements en 2010. Ces évolutions ont majoritairement bénéficié à l'implantation d'activités tertiaires, notamment les activités de commerce et de service aux particuliers, comptant aujourd'hui 34 établissements (contre 34 en 2004) et celles de la santé et de l'action sociale avec 8 établissements contre 7 en 2004. Cependant la part relative de ces activités dans le poids global des activités se modifie : la part du commerce régresse tandis que les activités liées à la santé et à l'action sociale se maintiennent entre 2007 et 2010.

Les autres services croissent notablement (de 9 à 12 structures de 2004 à 2010) avec l'installation de bureaux d'études ou d'entrepreneuriat individuel.



Corrélativement, l'emploi progresse puisque le nombre d'emplois augmente de 500 emplois en 2004 à 516 en 2007 pour atteindre 588 emplois en 2010. La répartition de l'emploi est étalée, avec un secteur de la construction dynamique et une majorité d'emplois organisés autour du commerce, de la santé et de l'action sociale. Néanmoins, c'est l'emploi drainé par les activités de service aux entreprises qui augmente considérablement, avec un nombre d'emplois atteignant 91 en 2010 contre 36 en 2004. Assez logiquement la croissance des autres services, souvent constitués d'entrepreneurs individuels, bénéficie relativement moins à la croissance de l'emploi avec 30 emplois en 2010 contre 18 en 2004.



6

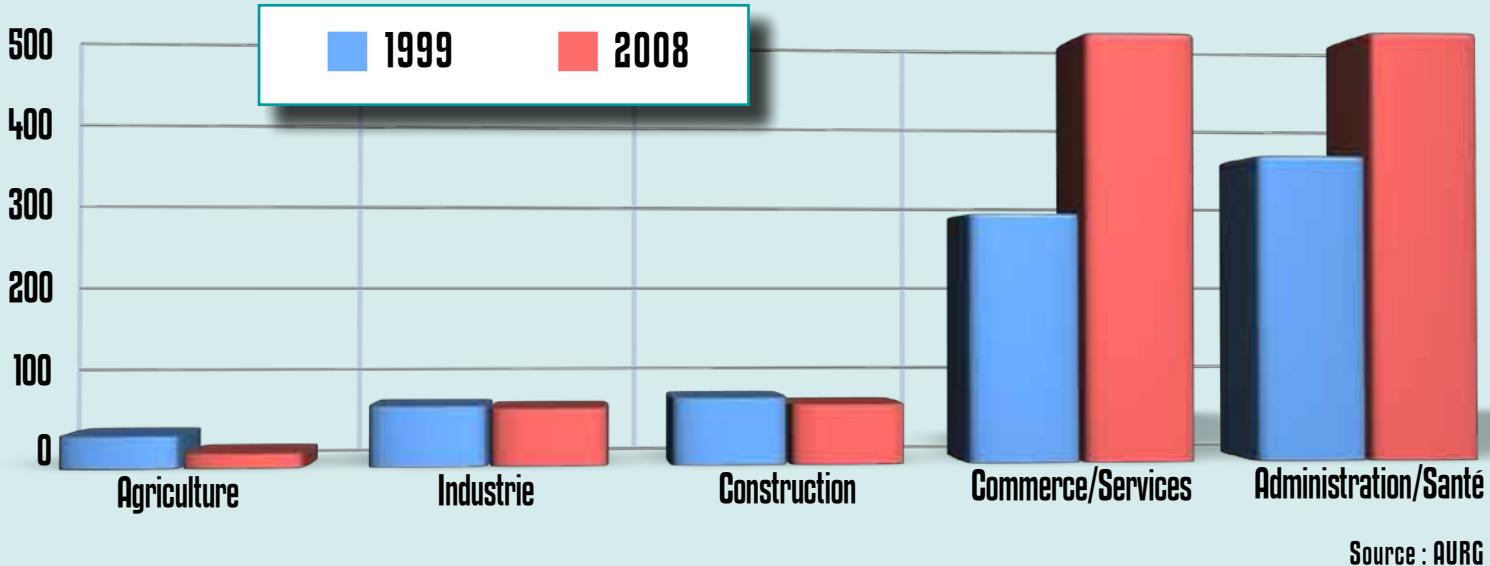
Le développement des commerces et des services à la personne suit la croissance démographique de la commune et son identification en tant que pôle urbain. Les commerces sont largement implantés en centre bourg, où 28 d'entre eux sont organisés le long de la Grande Rue et se déplient autour des deux pôles de centralité de la commune constitués par les places de l'Église et de l'École ; ils participent à l'animation de la commune avec des clients recherchant l'accueil et le lien social.

Des commerces et des services complémentaires se rassemblent dans le centre commercial des Grandes Terres en front de zone commerciale et économique ; certains enfin sont implantés dans la petite zone de la Rippe.

Les entreprises sont concentrées dans la ZA du Bresson, à quelques exceptions près.

L'emploi au Touvet

Depuis bientôt 40 ans, la commune a connu une progression régulière de l'emploi pour atteindre 1 141 emplois en 2008 (recensement général de population 2008, source INSEE), tous secteurs confondus. La croissance de l'emploi se caractérise par une augmentation de l'emploi tirée par l'emploi public, qui atteint 43,56 % des emplois. « Il s'agit là d'un élément assez caractéristique de l'évolution et de l'activité économique de la commune du Touvet. La progression de l'emploi public et, plus globalement, la croissance des activités appartenant à l'économie dite de présence, sont liées à la croissance démographique de la commune et à son affirmation de pôle urbain au sein de la communauté de communes du Grésivaudan ».

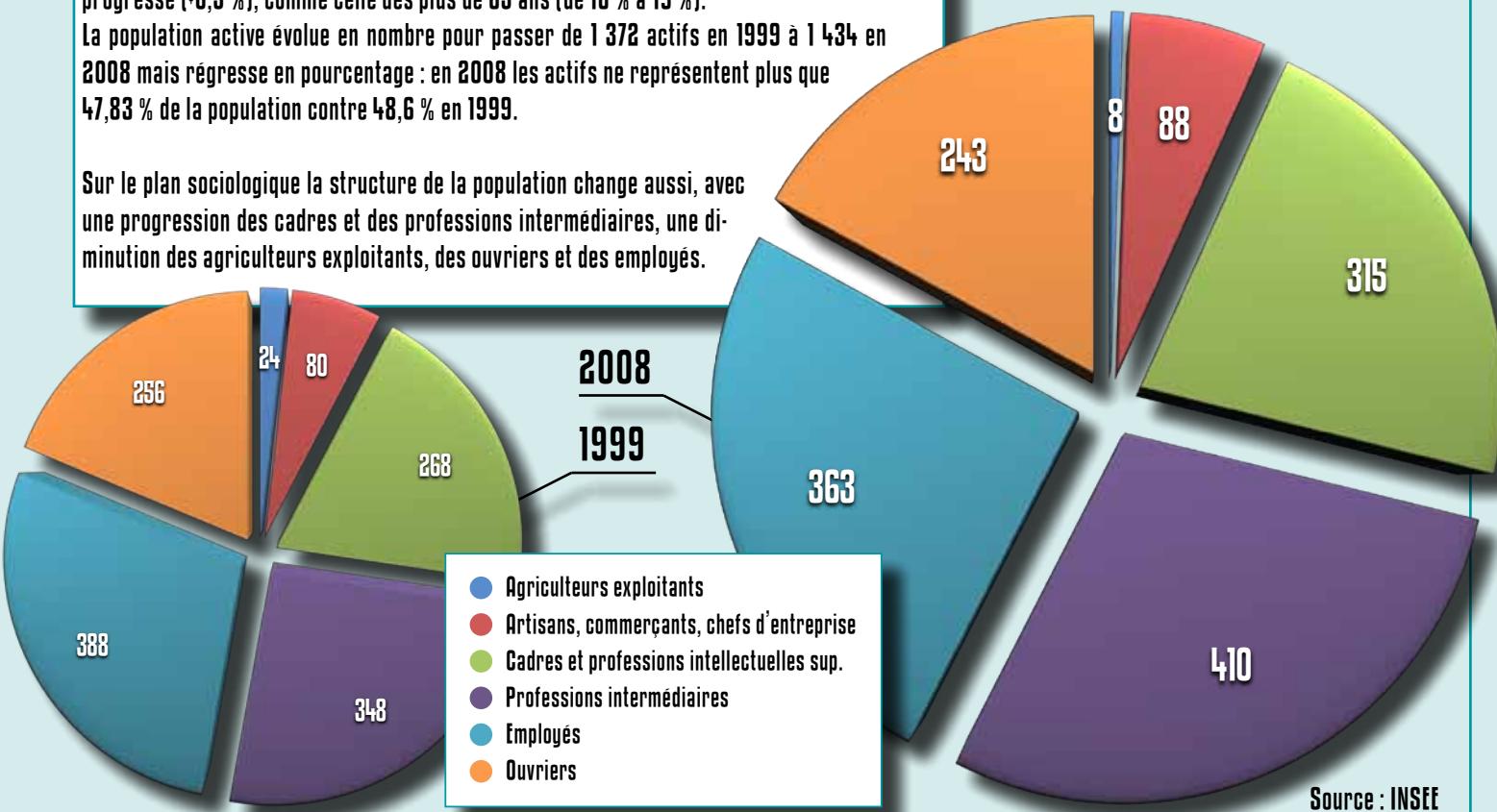


La population active du Touvet

Entre les deux recensements de 1999 et de 2008, la population totale du Touvet a augmenté de 6 %, pour atteindre 3 071 habitants en 2011. Sur le plan démographique, la part des femmes progresse (+0,5 %), comme celle des plus de 65 ans (de 16 % à 19 %).

La population active évolue en nombre pour passer de 1 372 actifs en 1999 à 1 434 en 2008 mais régresse en pourcentage : en 2008 les actifs ne représentent plus que 47,83 % de la population contre 48,6 % en 1999.

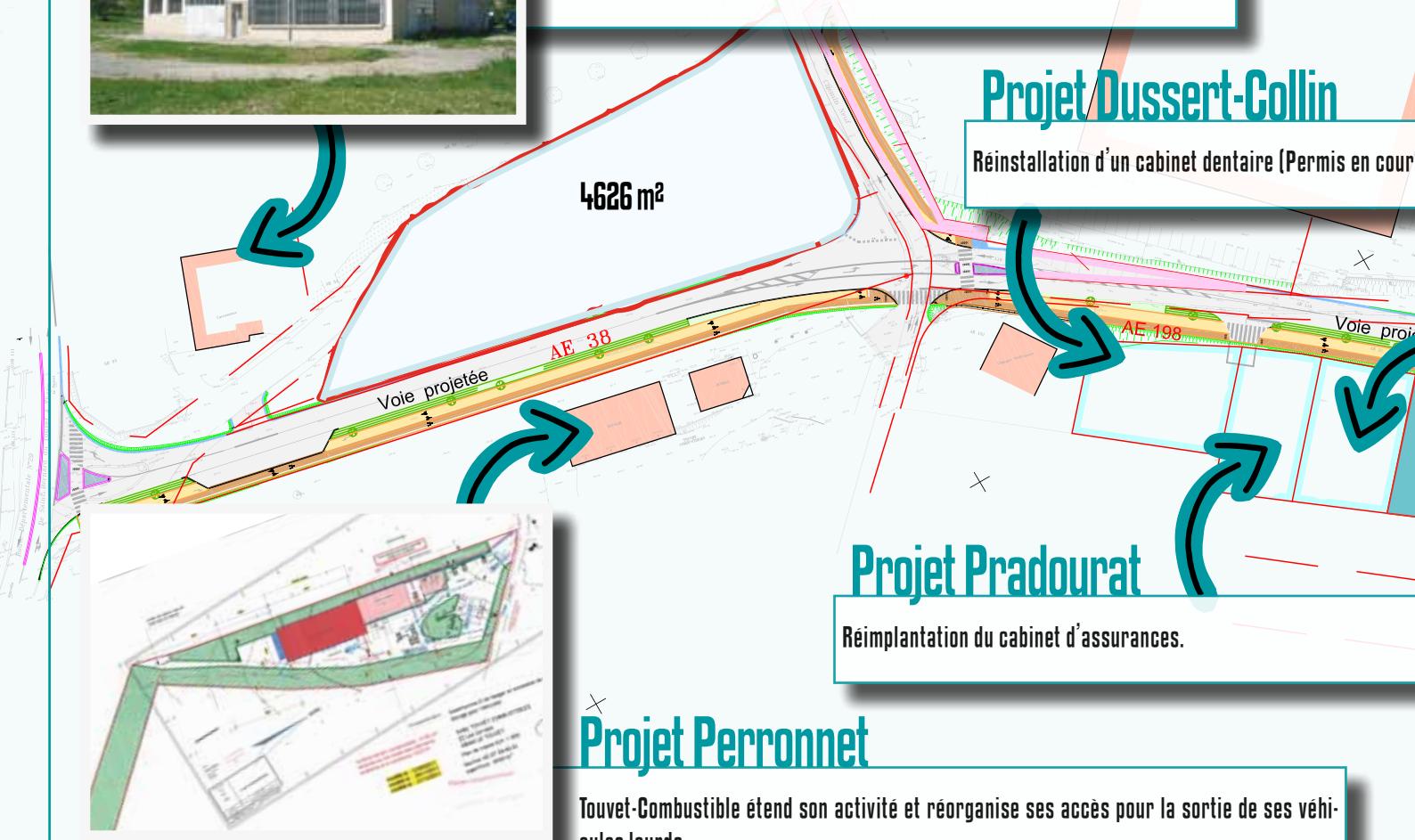
Sur le plan sociologique la structure de la population change aussi, avec une progression des cadres et des professions intermédiaires, une diminution des agriculteurs exploitants, des ouvriers et des employés.





Projet Didier

Trois superficies à louer de 100 à 120m² dans un bâtiment rénové pour des artisans ou des commerçants.



Projet Dussert-Collin

Réinstallation d'un cabinet dentaire (Permis en cours)

Projet Pradourat

Réimplantation du cabinet d'assurances.

Projet Perronet

Touvet-Combustible étend son activité et réorganise ses accès pour la sortie de ses véhicules lourds.

Illustration : CEMAP Géomètres

Soutenir la création d'emploi au Touvet : la commune aménage la zone d'activités du Bresson

8

La création de voiries structurantes et de réseaux, en cours d'achèvement, a permis à la municipalité de jouer son rôle d'aménageur public dans la zone d'activités du Bresson pour stimuler l'implantation d'activités économiques, qu'elles soient commerciales, artisanales ou industrielles.

L'analyse du marché de l'emploi existant au Touvet et du tissu économique ont permis à l'équipe municipale de travailler sur une structuration de la zone mettant en cohérence les activités commerciales, favorisant le développement de la zone de chalandise et des secteurs créateurs d'emplois (commerces, santé, services aux particuliers et aux entreprises), sans oublier les activités historiquement implantées telles qu'artisanat et construction.

Ainsi la Zone du Bresson se répartit en deux ensembles : une zone commerciale en front de zone, puis une zone où l'artisanat, comportant des halls d'exposition, fait la transition vers une zone plus industrielle adossée, en fond de zone, aux services publics du Centre de Tri de la Poste et du Centre de Secours des pompiers.

Ainsi, bon nombre de porteurs de projets achèvent aujourd'hui la construction de leurs bâtiments d'activités.

Projet Brochier

En bordure de la RD1090 implantation d'une activité de peinture, avec une boutique d'exposition (hors plan).



Illustration : Hadjioannou/Germain, architectes DPLG

Projet Adel ambulances

Construction d'un bâtiment pour une société d'ambulances (Permis en cours d'instruction).

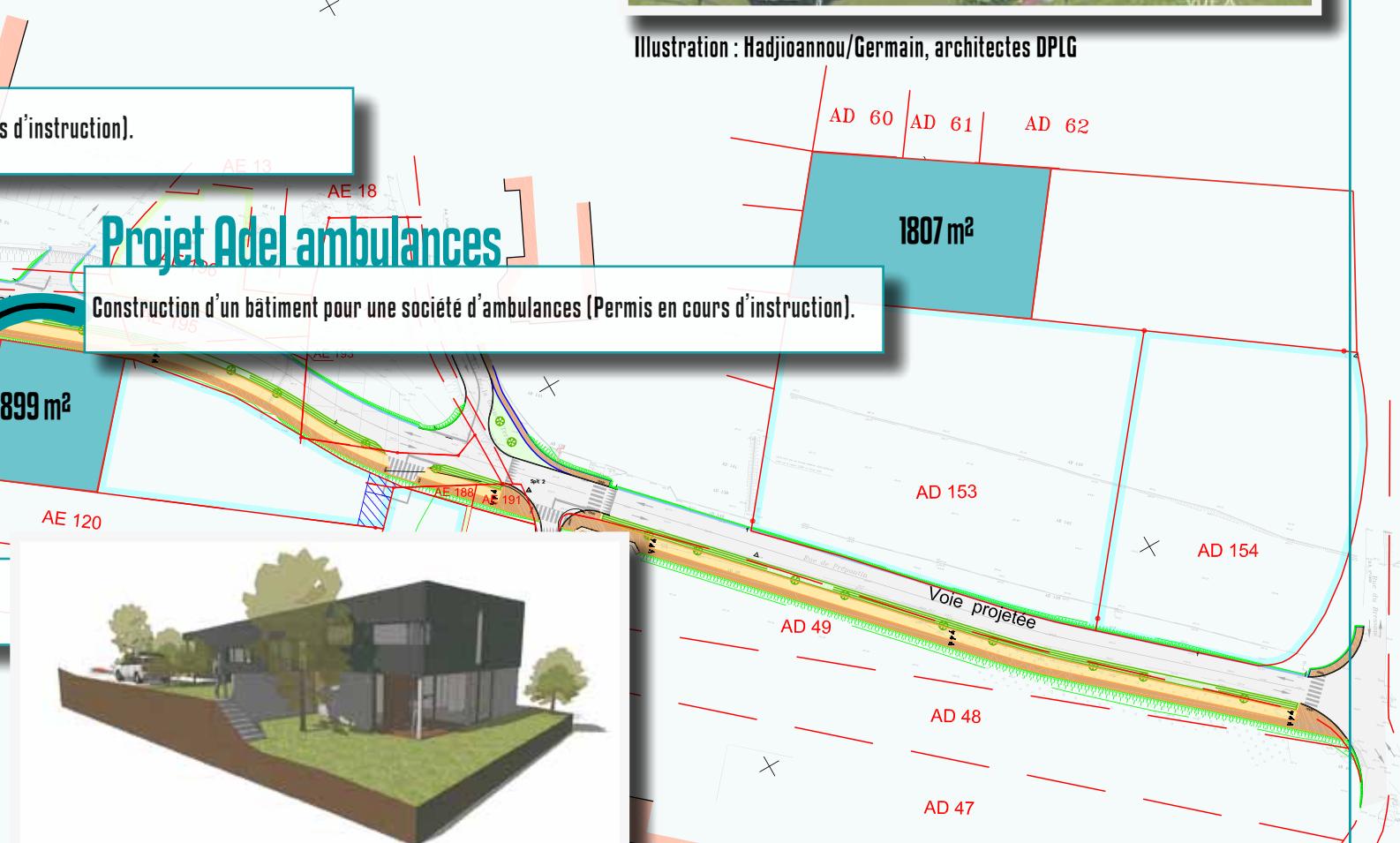


Illustration : Damieux/Félix-Faure, architectes DPLG





Illustration : Nadia Belaïd, architecte DPLG

Projet Snella

Implantation d'un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental et de la nuisibilité.

Projet Brochier

Projet d'implantation de commerces et services.

Projet Duhayon

Activité de carrelage avec une boutique d'exposition.

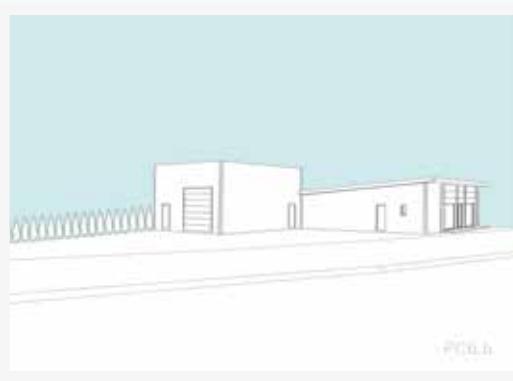


Illustration : Guy Breynat, architecte DPLG

La commune a encore des terrains à vendre (parcelles en bleu)

10

Les terrains en vente sont situés dans la ZA Bresson, et sont marqués en bleu sur le plan ci-contre :

- un terrain de 899 m² cadastré section AE n°211, situé entre la future Société d'ambulances et la société de vente de carrelages
- cinq terrains situés aux Arguilles sur des parcelles de 1 700 m², 2 000 m², 2 000 m², 3 147 m² et 3 766 m²
- un terrain de 1807 m² situé au dessus du Sdis et du Centre de tri

Le prix des terrains se négocie en fonction des implantations dans la zone et des aménagements existants. Les acheteurs potentiels peuvent se rapprocher des services de la mairie.

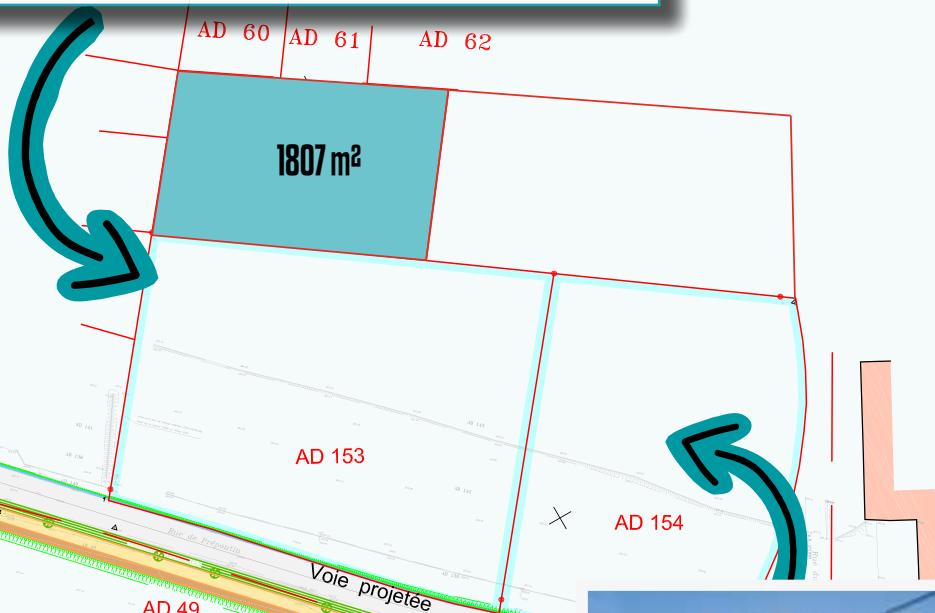
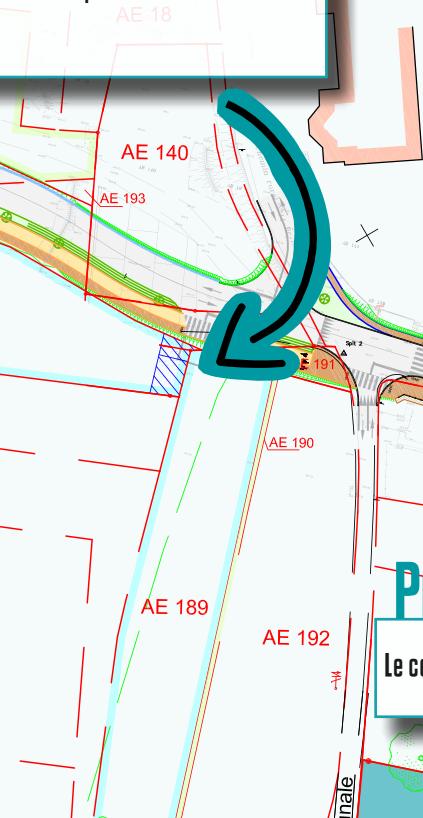
Projet SDIS



Le chantier de réinstallation du centre de secours a démarré le 23 avril 2012.

Illustration : Félix & Pollier,
architectes DPLG

emental pour une activité de me-



Projet Centre de tri

Le centre de tri postal a ouvert le 21 février, et a été inauguré le 25 juin.



Illustration : Guillaume Genevrier,
architecte DPLG

Soutenir la vitalité commerciale en centre bourg

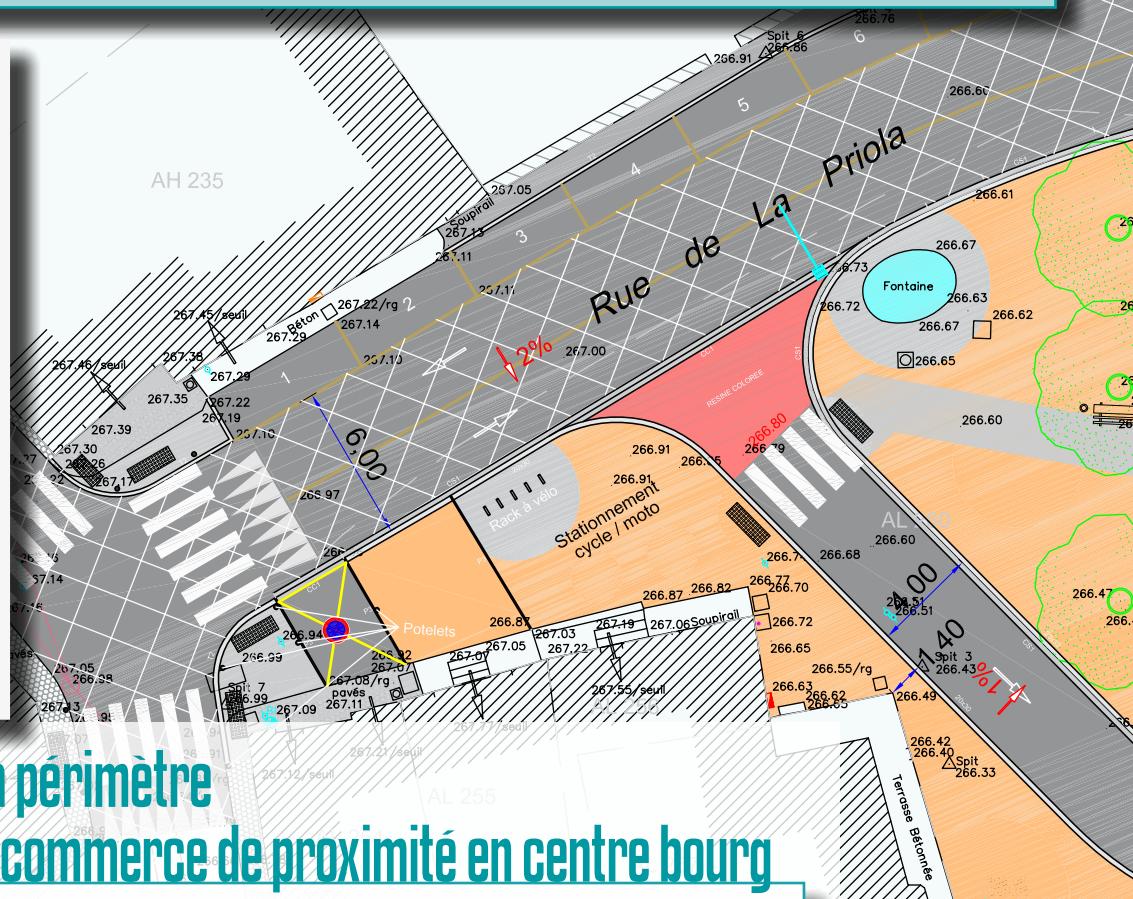
L'offre commerciale de la commune se compose de commerces de petites et de moyennes surfaces dont la localisation est dispersée sur l'ensemble de la commune : la Conche avec « Netto », la zone commerciale avec « Intermarché », les Balcons du Touvet en entrée de village et le centre bourg. La diversité de cette offre constitue un atout pour la commune, puisqu'elle crée une complémentarité entre les commerces situés hors agglomération urbaine, de moyenne surface, et les commerces du centre bourg, de petite surface.

Les commerces situés en dehors de l'agglomération urbaine restent facilement accessibles en voiture, par la présence de places de stationnement au droit des établissements commerciaux. Tandis que les commerces du centre bourg sont décrits comme des espaces essentiels à l'animation et à la vitalité de la commune.

Cette vitalité du centre bourg est garantie pour l'essentiel par 2 pôles de centralité : la place de l'École, caractérisée par la présence de l'artisanat et le commerce de bouche et la place de l'Église constituant un lieu de rencontre privilégié, notamment les jours de marché.

Ces espaces permettent de préserver le lien social entre les habitants, tout en incitant les Touvetains à recourir à des modes de déplacement doux (marche à pied, vélos...).

Le long de la Grande rue, se trouvent 23 commerces de proximité. Mais un déséquilibre peut se créer du fait de commerces qui ferment sans trouver de successeur, ce qui est aujourd'hui le cas pour au moins deux d'entre eux depuis 2008.



Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité en centre bourg

12

La municipalité veut conforter la mixité des fonctions du centre bourg, son rôle de centralité et lutter contre l'abandon des commerces. Elle a défini par délibération du 4 mai 2010 et après un avis positif des deux chambres consulaires, Chambre de commerce et de l'industrie et Chambre des métiers et de l'artisanat, une zone spécifique au centre bourg, sur le fondement de la loi du 2 août 2005 qui instaure un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et sur celles des baux commerciaux. Un grand merci à Jean-Patrice Bousquier et Vincent Berlandis, sans qui ce dossier n'aurait jamais abouti.

Ainsi, le fonds de commerce de l'ancienne épicerie « Vival » a pu être racheté pour implanter le nouveau bureau de Poste du Touvet, qui a ouvert ses portes le 11 juin place de l'Église.

Reste le cas malheureux du local commercial de l'ancien hôtel du Grand Saint Jacques, non réoccupé à ce jour. Le dossier est attentivement suivi par Vincent Berlandis, maire-adjoint en charge de l'urbanisme.

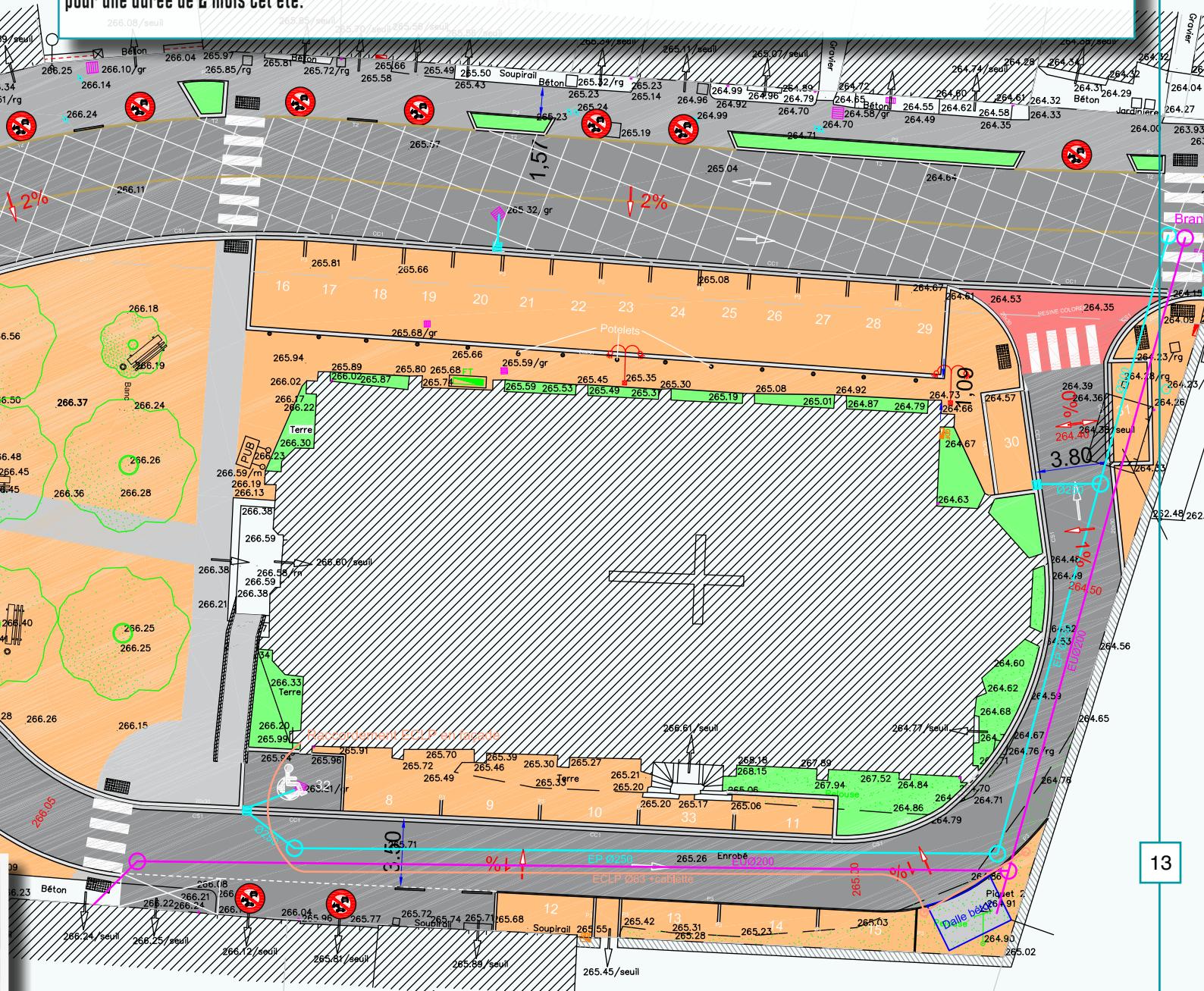


Valoriser la place de l'église ...

L'aménagement de la place de l'Église vise à revitaliser la place et à lui rendre un caractère plus convivial. Avec le même nombre de stationnements, indispensables aux riverains et aux commerçants, le parvis devant l'église va être dégagé. Déplacement d'un nouveau bâtiment de toilettes publiques, disparition des poubelles, valorisation de la fontaine, réaménagement végétal... autant d'éléments qui concourent à restaurer ce lieu dans ses fonctions de place de village. La circulation est réorganisée en sens unique autour de l'église ; le Conseil général refait la chaussée de la rue de la Priola, constituée par la RD29, du giratoire d'entrée de village à la rue de la Charrière.

Un cheminement piéton est organisé tout le long de la rue de la Priola pour sécuriser les déplacements. L'ensemble des bâtiments publics (Poste, église) devient accessible aux personnes à mobilité réduite, tout comme les déplacements dans l'ensemble de la place.

À l'issue de réunions de concertation et de présentation, le marché conclu avec l'entreprise retenue permet de démarrer les travaux début juillet pour une durée de 2 mois cet été.



... et la place de l'école

À la suite de la démolition du bâtiment ancien implanté place de l'École, la municipalité a lancé un processus de réaménagement de la place, permettant là encore de concilier des intérêts parfois divergents : sécurité des enfants au sortir de l'école, aménagement déjà réalisé en 2008, stationnements des clients de la zone commerciale, marché du samedi matin, promenades piétonnes, etc.

Il est aujourd’hui prévu de distinguer la partie basse, réaménagée en places de stationnement, du centre dévolu aux terrasses et de la partie haute réservée aux sorties d’école et aux manifestations.

Ce projet, en phase d'étude, n'est à ce jour pas définitif et donne lieu à des consultations. Toutes vos remarques sont les bienvenues.





Zoom sur les travaux

1

Achèvement des voiries de la Zone d'Activités du Bresson

Le calendrier de la dernière phase de travaux engagés le 25 juin doit s'achever mi-août, sauf aléa de chantier (Plans : Egis France).

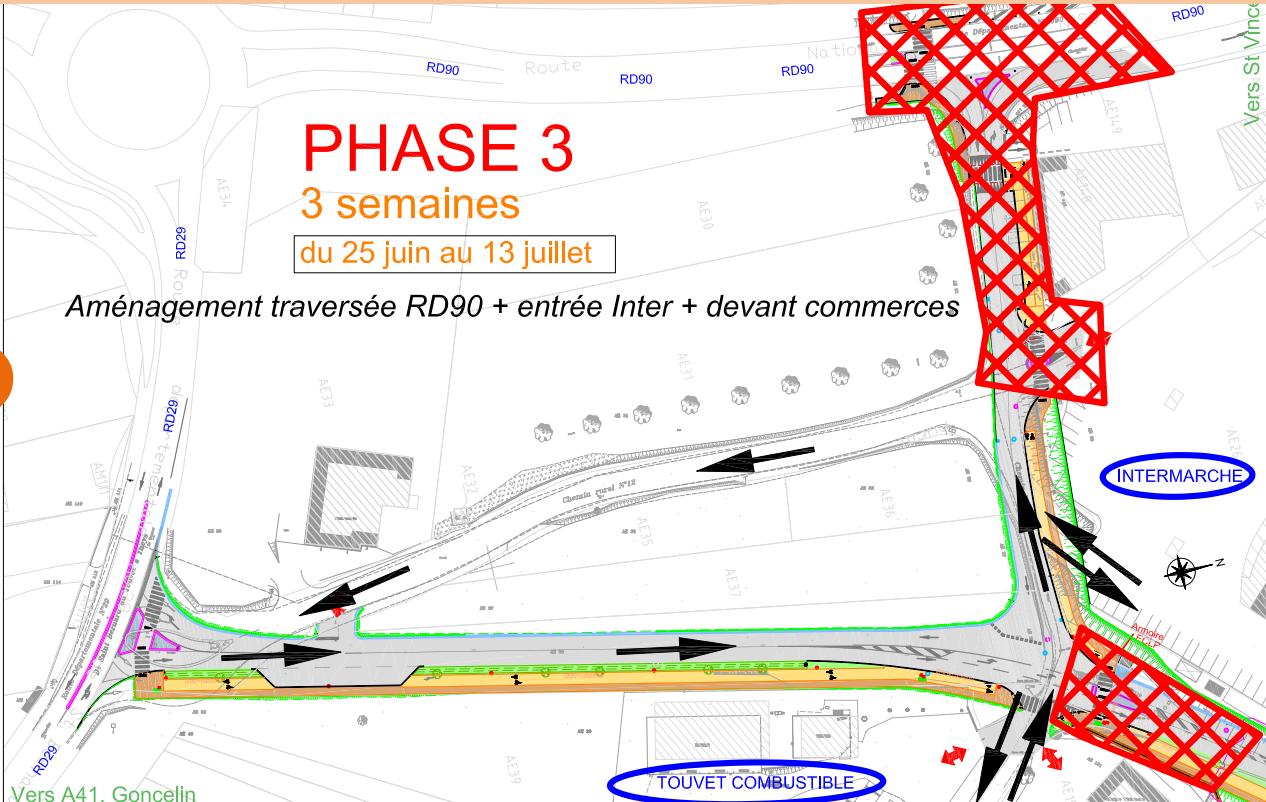
PHASE 3

3 semaines

du 25 juin au 13 juillet

Aménagement traversée RD90 + entrée Inter + devant commerces

1



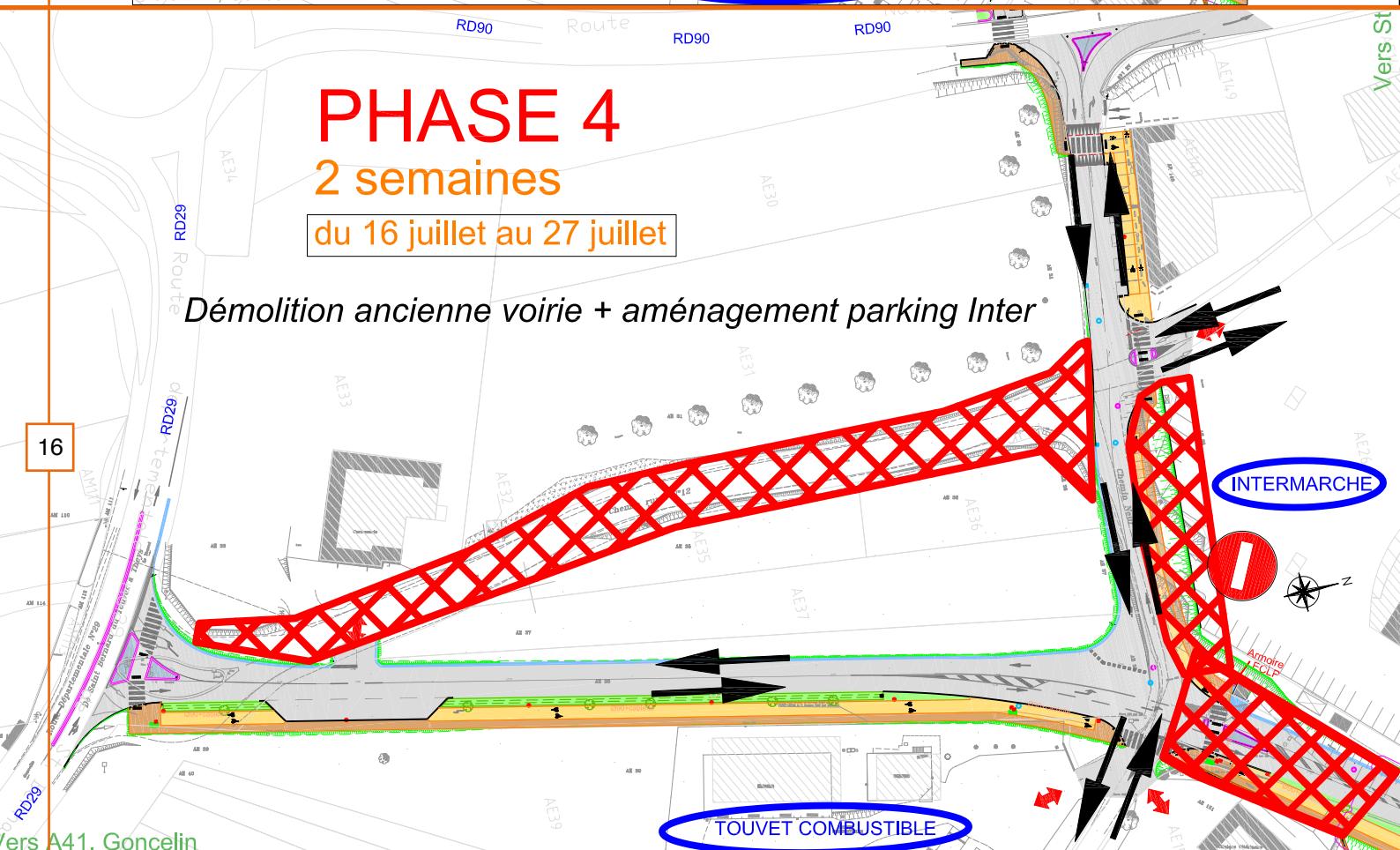
PHASE 4

2 semaines

du 16 juillet au 27 juillet

Démolition ancienne voirie + aménagement parking Inter®

16

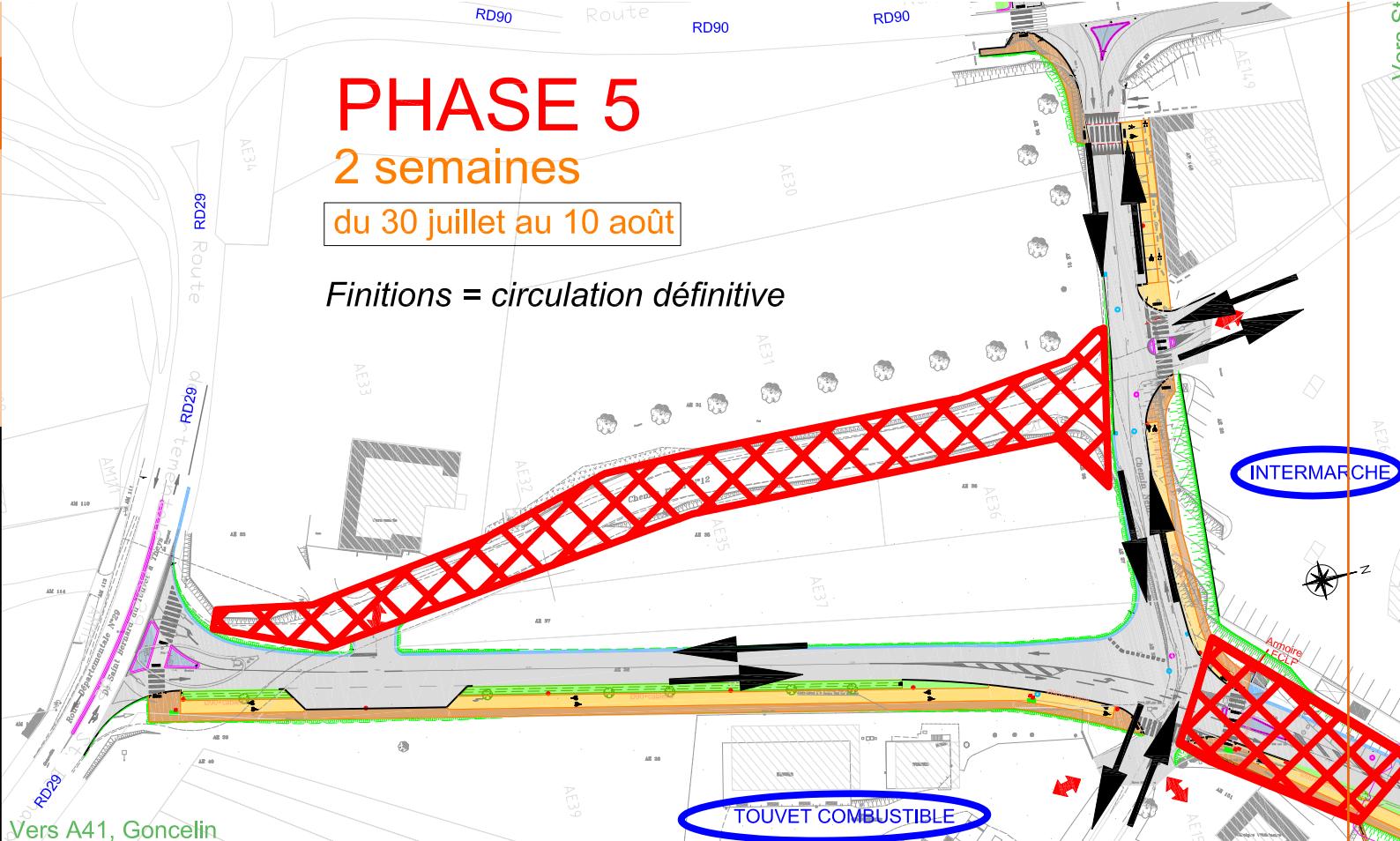


PHASE 5

2 semaines

du 30 juillet au 10 août

Finitions = circulation définitive

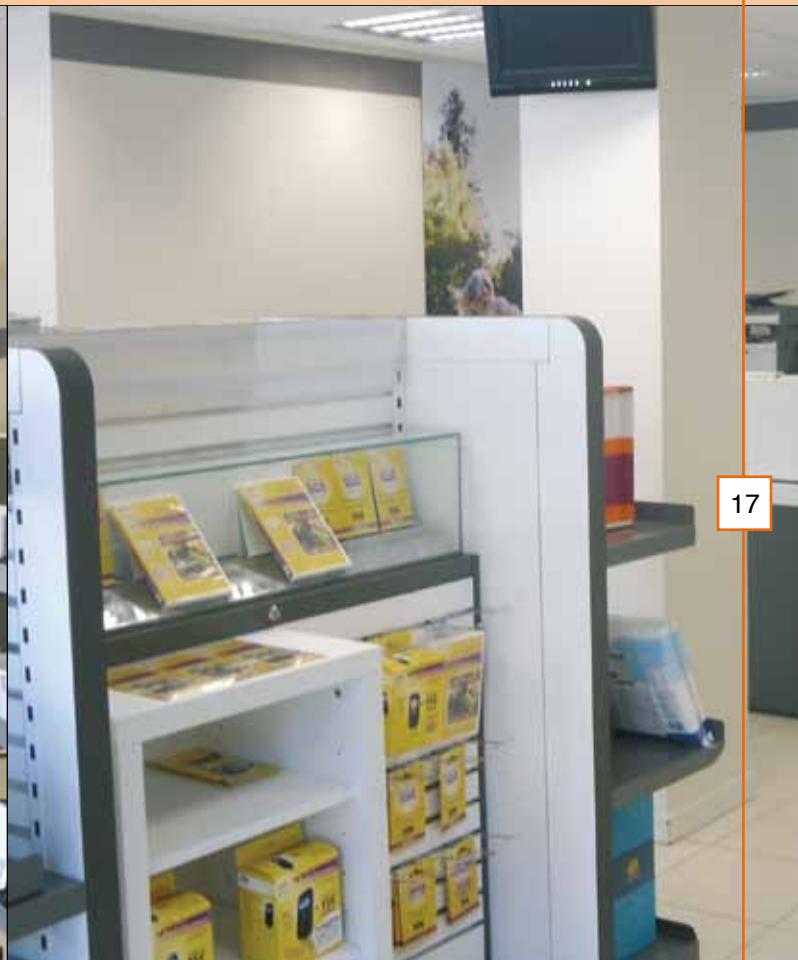


2

Place de l'Église : le nouveau bureau de poste est ouvert depuis le 11 juin

La Poste vous accueille dans un espace de 83 m² accessible au public : 53 m² d'espace public et 30 m² de bureaux. Une superficie de 66 m², réservée au personnel, permet aux agents de la poste d'exercer leurs missions dans des espaces neufs et plus spacieux.

2



Travaux



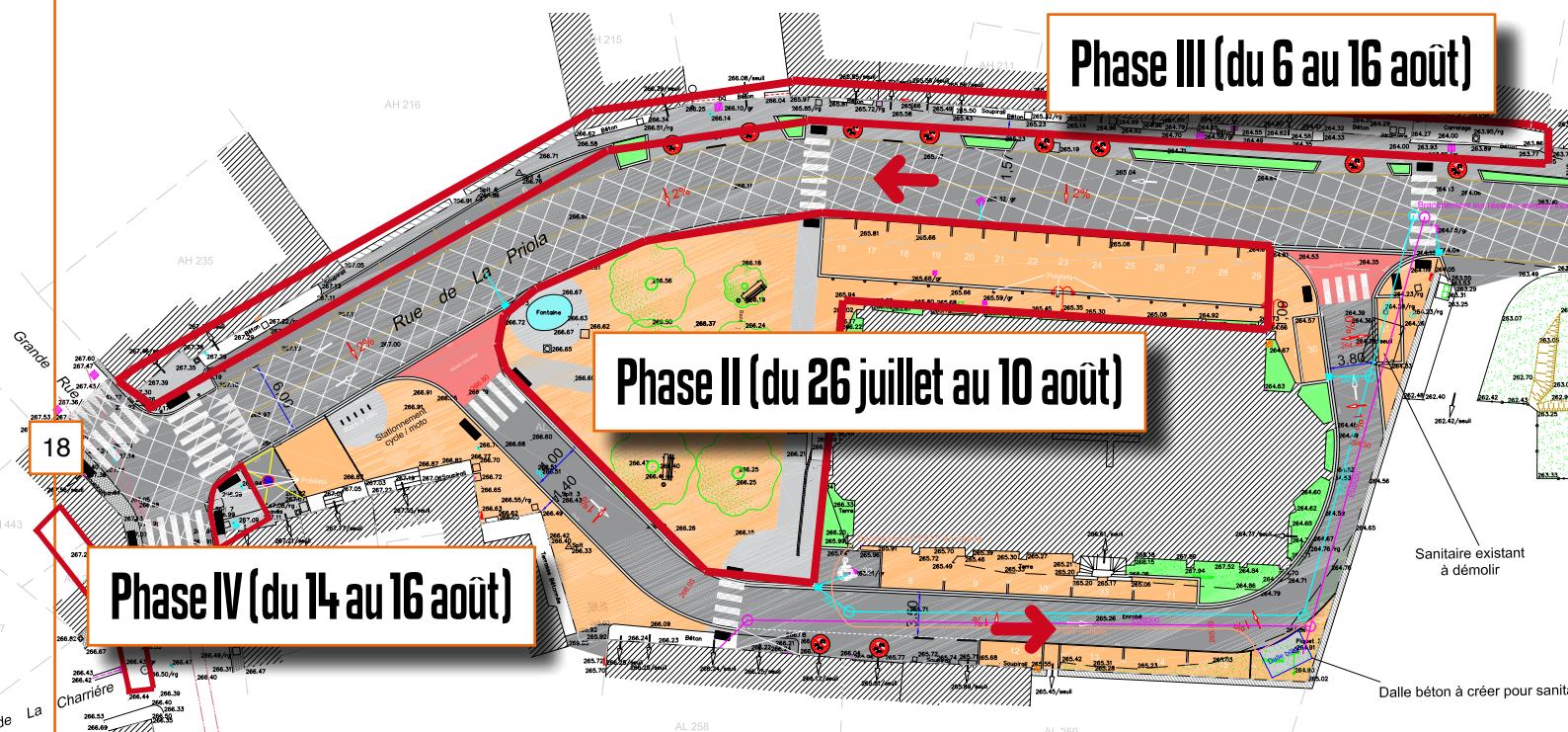
3 Engagement des travaux d'aménagement de la place de l'Eglise le 2 juillet après une phase préparatoire de chantier d'une quinzaine de jours (Plans : Egis France).

Attention : déplacement du marché



Pendant les travaux, à compter du 30 juin et jusqu'au 30 août le marché du samedi matin est déplacé place de l'école et parking Plaussu.

Phase III (du 6 au 16 août)



Phase IV (du 14 au 16 août)

Phase V (du 17 au 24 août) : revêtements rue de la Priola. Circulation déviée

Action sociale

Plan canicule

Dans le cadre du Plan canicule en vigueur depuis 2004, madame le Maire rappelle aux habitants de plus de 65 ans qu'ils ont la possibilité de se faire connaître auprès des services municipaux, afin de prévenir au maximum les risques engendrés par les fortes chaleurs.

La commune doit assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés :

Vous êtes isolé(e), retraité(e), ou adulte handicapé(e). Vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation,

Pour ne pas rester seul(e), en cas d'alerte canicule, faites-vous connaître à la mairie du Touvet.

Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire au 04 76 92 34 34.

Les gestes utiles

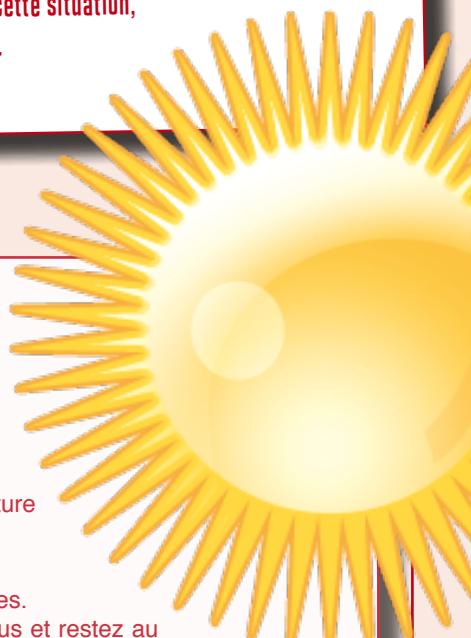
→ Protégez-vous de la chaleur

Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...

Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.



→ Rafraîchissez-vous

Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.

Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

→ Buvez et continuez à manger

Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez comme d'habitude, si besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et

des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, à votre pharmacien, surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

→ N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise. Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

CCAS : appel à la générosité

Le C.C.A.S. ouvre en septembre prochain un appartement de 52,60 m² composé d'un grand séjour avec kitchenette, d'une chambre, et d'une salle de bain, pour assurer l'hébergement de personnes en situation d'urgence temporaire. Il est situé au dernier étage de la maison des associations.

Pour le meubler, le CCAS a encore besoin :

19

→ Pour le couchage : 1 lit 2 personnes, 1 table de chevet, 1 lit parapluie, 2 lampes de chevet, 2 chaises

→ Pour le séjour : 1 table, 1 réfrigérateur, 1 micro-ondes, 1 meuble de cuisine mural, 1 téléviseur, 1 lampadaire halogène

→ Pour la cuisine : 1 théière, 2 casseroles + couvercles, 1 cocotte-minute, 1 essoreuse à salade, ustensiles de cuisine (louche, ciseaux, grand couteau, écumeoire), 1 passoire, 1 dessous de plat, 1 planche à découper, 1 égouttoir à vaisselle

→ De matériel de nettoyage : 1 machine à laver de linge (à hublot), 1 bassine, 1 seau / kit de nettoyage, 1 aspirateur

→ De matériel de puériculture : 1 baignoire bébé, 1 table à langer

Toute personne souhaitant donner un ou plusieurs objets encore utilisables peut se mettre en contact avec la mairie, par mail ou par téléphone. Pour tout mobilier encombrant, un ramassage sur rendez-vous peut être organisé.



Vie de la commune

Mobilités du personnel communal

Ils arrivent, ils évoluent, ils nous quittent ...



Denis Chavanne



Jean-François Ortolland



Jacques Debreux

Aux services techniques, Denis Chavanne devient chef d'équipe technique, Jean-François Ortolland, assistant technico-commercial, prend en charge la gestion de la salle du Bresson et Jacques Debreux met son expertise et sa connaissance du Touvet au service de tous en devenant chargé d'études.



Marie-Ange Decornet



Anne Rodriguez



Corine Simonetti

Marie-Ange Decornet est depuis le 2 mai directrice de la bibliothèque municipale pour accompagner l'ouverture de la médiathèque à l'automne.

Anne Rodriguez est nommée directrice par intérim de la halte-garderie des Touvetinous et animatrice par intérim du relais d'assistantes maternelles; Corine Simonetti prend en charge temporairement la gestion administrative du relais d'assistantes maternelles.



Corine Salvi



Olivia Carnie



Stéphanie Wyon

Corine Salvi devient « référente associations »: elle s'occupe de l'ensemble des réservations de salles de la commune, du prêt de matériel, de la gestion des courts de tennis et assure des permanences deux demi-journées par semaine à la maison des associations.

Olivia Carnie remplace Céline Duhamel-Derue au service Urbanisme durant le temps de son congé maternité.

Stéphanie Wyon vous accueille à la mairie depuis décembre dernier.



Sophie Archier



Joëlle Balini



Annie Magon

Sophie Archier, chargée de la politique Jeunesse de la commune, remplace Pascale Galup comme directrice du centre aéré « Les Grappaloups ».

Joëlle Balini et Annie Magon nous quittent après respectivement 25 années et 35 années de service pour une retraite bien méritée. Une page de notre histoire locale se tourne ...

Vie de la Commune

Ça s'est passé chez nous Commémorations



50ème anniversaire de la guerre d'Algérie, une cérémonie émouvante, à laquelle participaient les combattants de cette dernière génération du feu.



8 mai 1945, quand les enfants de nos écoles participent au devoir de mémoire et que le maire rend hommage à Bertie Albrecht.

Environnement



Journée éco citoyenne le 31 mars : des stands, des acteurs... de théâtre.... et territoriaux, des engagements, de nouvelles habitudes, et l'habituel « ramassage de déchets », malheureusement fructueux !

22

Le 2 juin au Touvet, un atelier pour construire son propre composteur, à base de palettes récupérées ou de planches de mélèze, animé par Trièves-Compostage et organisé par la communauté de communes du Grésivaudan.



Événements

Du soleil, des artistes, de la gaieté et des couleurs, du talent et de la bonne humeur pour cette 4ème édition de Macadam le 26 mai dans les rues du Touvet.

La pluie n'a pas gâché la 4ème journée « plantes et jardins », organisée en partenariat entre le château du Touvet et la municipalité, en ce pluvieux dimanche 3 juin, et tous les visiteurs ont pu admirer le château, ses jardins et les trésors de chaque exposant.



Élections

Quinze enfants, élus par leurs pairs, pour trois ans après une campagne « pour de vrai », composent le nouveau conseil municipal des Enfants, sorti des urnes le 30 mars dernier. Ce nouveau conseil municipal a été installé le mardi 5 juin lors de la tenue du conseil municipal « des grands ».



À venir au Touvet

Inauguration de la maison des associations le 1er juillet de 14h à 17h, venez nombreux !

Pour fêter dignement l'ouverture de la maison des associations au début du mois de septembre les associations du Touvet vous invitent à découvrir leurs activités au cours d'une après-midi festive. De 14h à 17h, sport, art et loisirs sont à l'honneur dans le bâtiment Fernand Gras, sur les plateaux sportifs et dans les gymnases du collège et au clos Schmitt, en cas de beau temps comme en cas de pluie.

C'est aussi l'occasion d'un après-midi « Portes ouvertes » : visite de la maison des associations et du logement d'urgence, guidée par des élus, des membres du CCAS et des bénévoles.

La Maison des Maquis est également ouverte tout l'après-midi. Inauguration officielle à 17h, suivie du traditionnel verre de l'amitié.



Signature officielle du jumelage Le Touvet / Novska

Nos correspondants de Novska, ville de Croatie, seront présents avec une délégation à l'automne du 5 au 10 septembre, pour signer officiellement le serment de jumelage entre nos deux communes. Traditionnel en ces occasions, il scelle le rapprochement de nos deux communes et souligne significativement l'entrée de la Croatie dans l'Europe, qui interviendra le 1er juillet 2013.

Avec un programme de visites et de rencontres, de la Grande Chartreuse aux vignes de Savoie, c'est un symbole important d'ouverture entre nos deux cultures que nous engageons. Le festival de la Croatie en France, qui se déroule de septembre à décembre 2012, insiste sur la dimension méditerranéenne, européenne et contemporaine de la Croatie. Nos amis croates viennent d'ailleurs avec des témoignages de leur culture musicale et gastronomique.



« Tranquille assis sur les continents migrateurs
de nos bagages, nous
n'avons pas besoin de porteurs. »

Radovan Ivsic (poète croate)

Hébergement

→ Une partie de nos visiteurs croates doivent loger chez l'habitant. Merci d'avance aux habitants du Touvet qui acceptent de les accueillir. Beaucoup d'entre eux parlent anglais. Une occasion de rafraîchir vos connaissances de la langue de façon festive ! Alors si vous avez une chambre à offrir, contactez l'accueil de la mairie au 04 76 92 34 34.

Budget 2012 : une année majeure d'investissements

Impôts

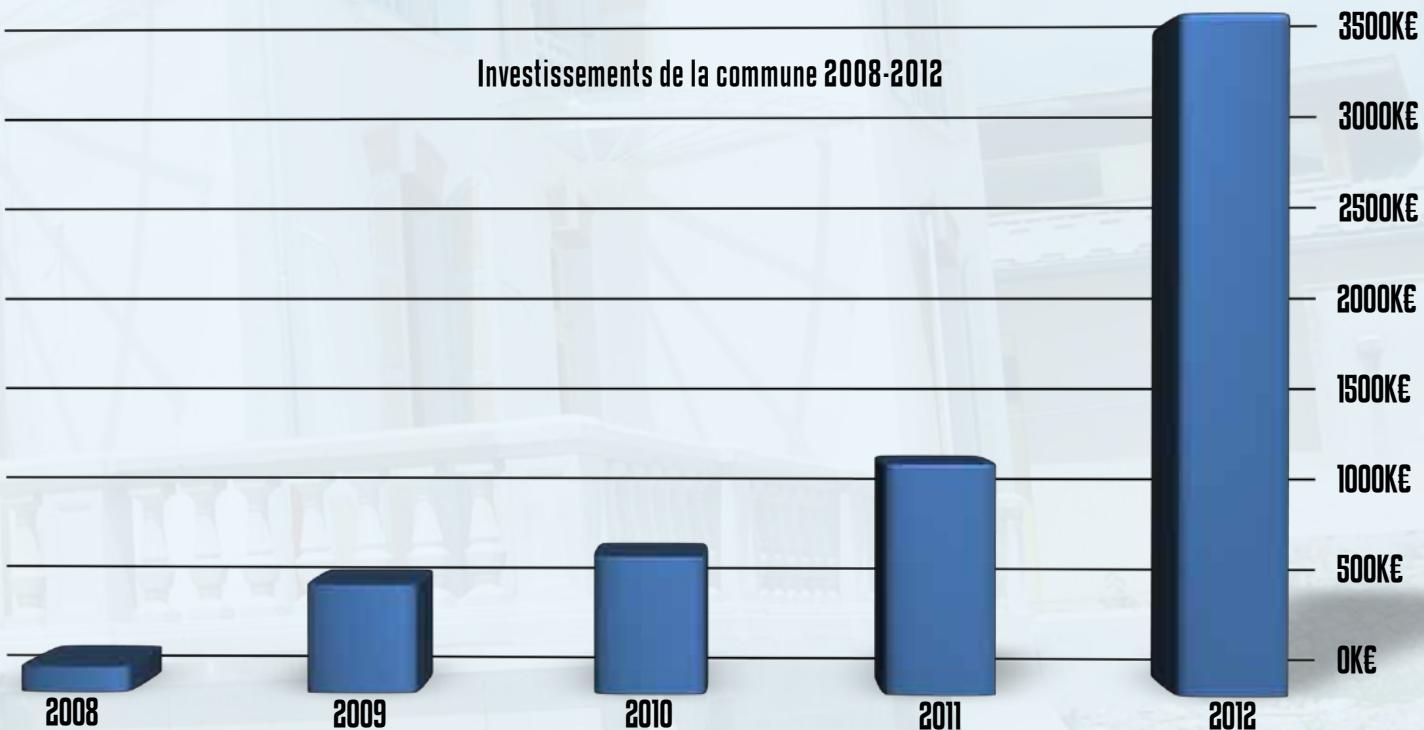
Pour la 5ème année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts afin de ne pas alourdir la charge financière des habitants. Ainsi les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière sur le bâti, foncière sur le non-bâti et les taxes municipales sur l'eau ne sont pas augmentés.

Investissements

Les travaux des projets-phares du mandat municipal, engagés en 2011, se terminent pour la plupart en 2012.

- Maintien de la Poste et son transfert place de l'Église 300 k€
- Construction d'une médiathèque dans l'ancienne gare du tram 840 k€
- Construction d'une maison des associations dans un bâtiment patrimonial 1030 k€
- Création de l'environnement du nouveau quartier de la gare : 410 k€
- Aménagement de la zone artisanale et commerciale : 1100 k€

Seuls les travaux du Pôle enfance (660 k€), budgétés en 2011, n'ont pas encore démarré.



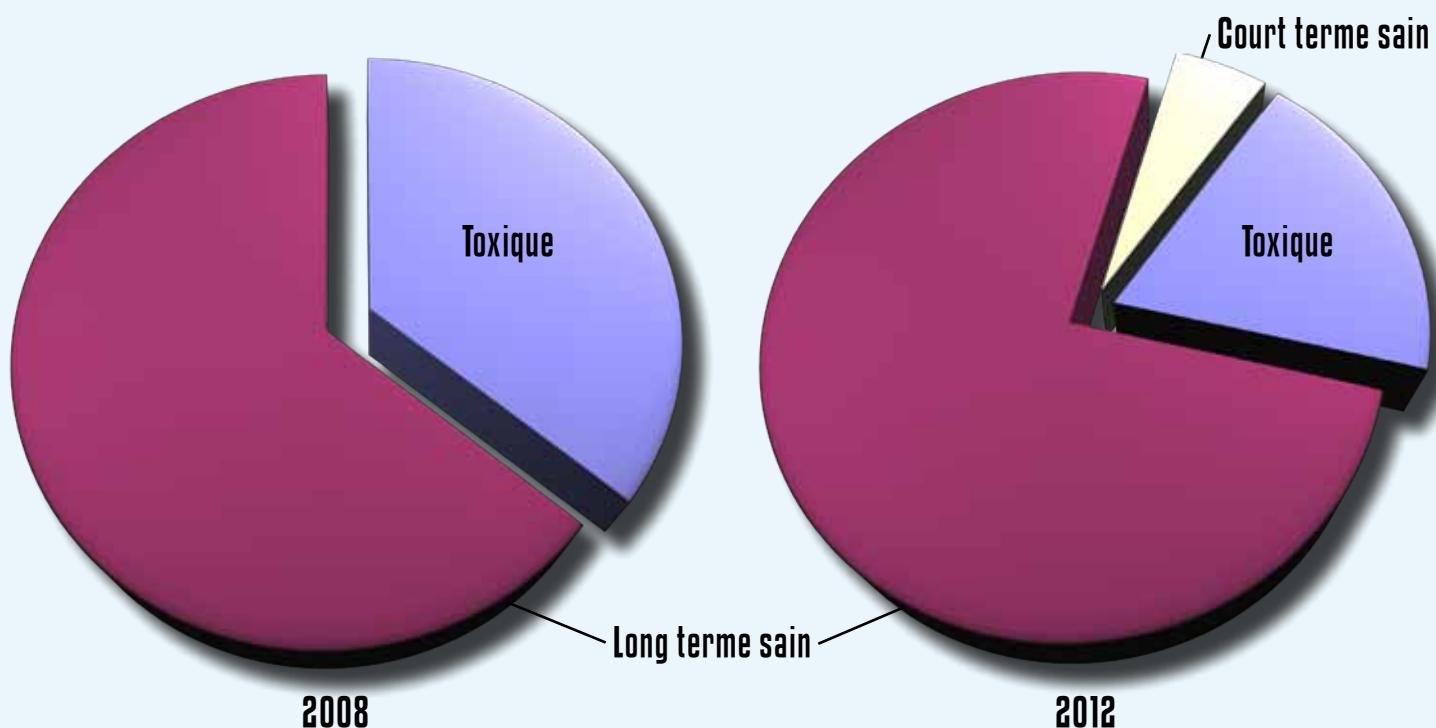
Intégration de la petite-enfance au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale finalise la cohérence de ses politiques et son organisation. Après le transfert de l'ensemble de l'action sociale en 2009, de la politique jeunesse en 2010, il porte désormais l'intégralité du secteur des solidarités, en intégrant cette année la halte-garderie et le relais d'assistantes maternelles. Depuis 4 ans, suivant l'élargissement de son périmètre d'activité, son budget est ainsi passé de 21 k€ à 400 k€.

État de la dette à long terme

L'exposition de la commune aux emprunts « toxiques » a été divisée par deux depuis 2008, passant de 36 % de la dette à 19 %. Certains emprunts ont été remboursés par anticipation en 2011 pour limiter le risque financier, sans pénalité de sortie.

Les emprunts nécessaires aux grands projets ont été souscrits dès 2011, pour s'assurer du financement du secteur bancaire qui a réduit le volume de ses prêts aux collectivités locales environ de 50 %.



Hausse de 10 % des subventions aux associations

La municipalité soutient la vitalité associative du Touvet, et le dynamisme de ses associations. Ainsi, le conseil municipal a voté une augmentation de 10 % du budget des subventions aux associations, passant de 50 k€ en 2011 à 55 k€ en 2012.

Subventions reçues : de 1 € à 139 € par habitant

Les subventions perçues par la commune sont versées par un ensemble d'acteurs publics, de l'Etat au Conseil général en passant par le Conseil régional ou l'intercommunalité du Grésivaudan. Ces subventions ne sont jamais automatiques mais la commune constitue des dossiers solides et argumentés pour défendre ses projets. Ainsi, le Touvet percevra en 2012 139 € de subvention par habitant (contre 101 € en 2011 et 1 € en 2008) pour une moyenne de 67 € en Isère.

Ces subventions permettent de financer les installations municipales et de limiter le coût supporté par les habitants.

	Montant par habitant (€)				
	Le Touvet			Isère	Rhône-Alpes
Année	2008	2011	2012	2011	2011
Impôts locaux	513	339	346	325	382
Fiscalité reversée	0	219	219	222	150
Subventions reçues	1	101	139	67	69

Point sur la suppression de la taxe professionnelle

Lors de la création de la communauté de communes du Grésivaudan (CCG), le 1er janvier 2009, la taxe professionnelle a été perçue par la CCG et non plus directement par les communes. L'ensemble des communes, ayant des taux de taxe professionnelle différents, se dirigeaient après une période de transition vers un taux unique de taxe professionnelle. La CCG compensait à l'euro près la perte de taxe professionnelle de chaque commune, calculée selon le montant perçu avant l'entrée dans la communauté. Au Touvet, la commune percevait en 2008 669 k€ de taxe professionnelle et a perçu le même montant reversé par la communauté dès 2009.

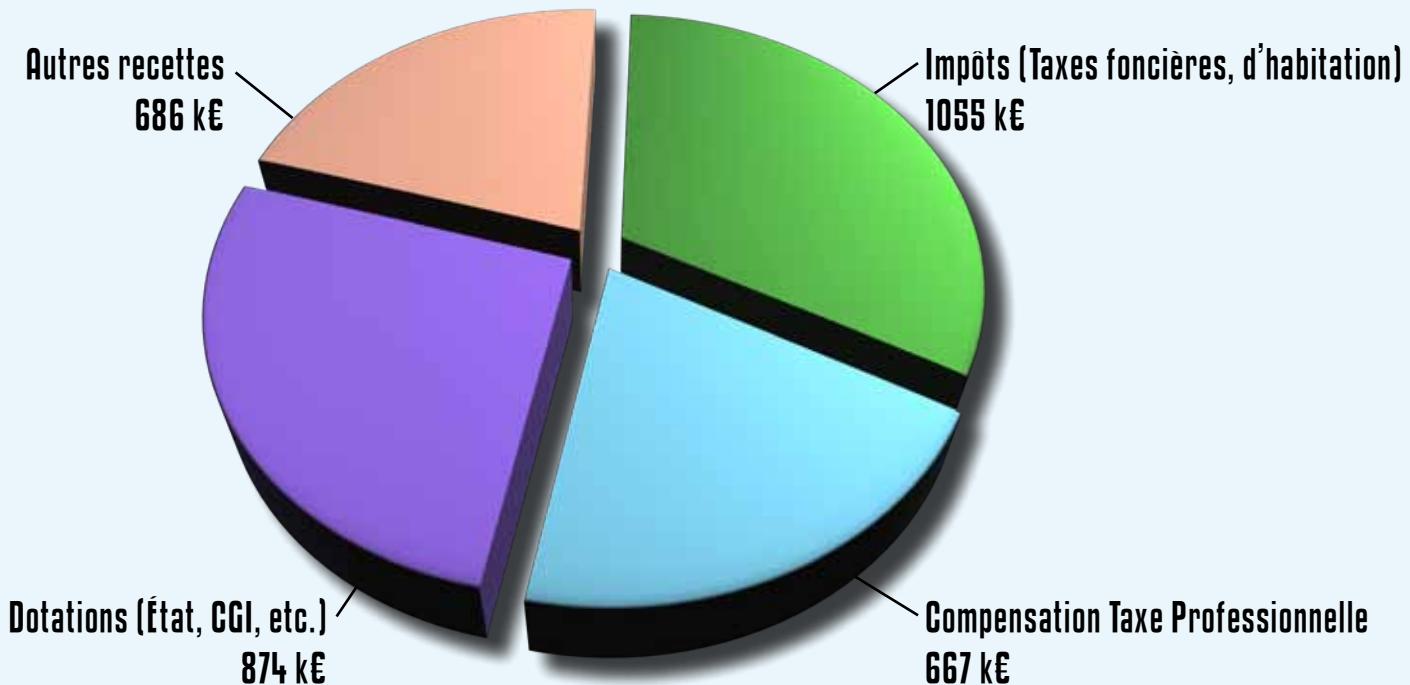
Le 1er janvier 2010, le gouvernement a supprimé la taxe professionnelle (22 milliards d'euros) en la remplaçant pour moitié par d'autres taxes et pour l'autre moitié par des transferts de recettes (et donc en augmentant la dette de l'Etat de 11 milliards par an).

Le Touvet, protégé par le budget de la CCG, perçoit donc toujours sa recette, indépendamment désormais des réformes de taux ou des installations ou départ d'entreprises sur le territoire de la commune.

Les taxes perçues par la commune

La commune du Touvet perçoit directement trois impôts : la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non-bâti. L'ensemble représente un peu plus d'un million d'euros, soit un tiers du budget de la commune. Le reste des recettes provient principalement de la dotation de la communauté de communes du Grésivaudan, en compensation de la suppression de la taxe professionnelle (670 k€), et des dotations du Conseil Général (813 k€).

	Taux	Montant communal
Taxe sur le foncier bâti	22,56 %	603 k€
Taxe d'habitation	11,18 %	421 k€
Taxe sur le foncier non-bâti	88,20 %	31 k€



Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mars et le 30 avril



Assainissement

Autorisation de signature d'une convention avec Isère Habitat concernant le paiement de la taxe de raccordement à l'égout (projet du Clos des Vignes) (27/03/12)

Concerne 4 logements en locatif aidé et 16 logements en accession sociale, pour scinder le paiement en deux versements.

Accord à l'unanimité



Réforme PRE (Participation au raccordement à l'Égout) : fixation du montant de la participation pour assainissement collectif (30/04/12)

La PRE est remplacée par une Participation à l'Assainissement Collectif fixé à 4009 € par logement, quelque soit le nombre de logements. Cette participation à l'assainissement collectif permet de rénover et d'étendre le réseau d'assainissement collectif de la commune, sans augmenter le prix de l'eau.

Accord à l'unanimité



Associations



Subvention exceptionnelle à deux associations (27/03/12)

Le Club de Rugby et le Comité des Fêtes du Touvet ont acheté des gobelets recyclables pour intégrer le développement durable dans leurs activités. Le coût de ces gobelets est de 288 € par association ; la mairie leur attribue une subvention de compensation de 248 € chacune (soit 40 centimes sur 52 pour un gobelet).

Accord à l'unanimité



Subvention exceptionnelle à l'association Solidarité Provence Afghanistan (30/04/12)

Au cours de la journée du 24 mars sur l'Afghanistan, organisée conjointement par le collège et la commune, une somme de 300 € a été recueillie par la commune pour le repas préparé par Nafi Nassim, auteur du livre «de Kaboul à Marseille». Il est proposé de verser cette somme à l'association Solidarité Provence Afghanistan qui aide à la scolarisation de jeunes filles afghanes dans des régions reculées du pays.

Accord à l'unanimité



Bibliothèque



Création d'un poste «d'assistant de conservation principal de 2ème classe» (27/03/12)

Suite à la refonte du cadre d'emploi qui modifie la dénomination du poste de «assistant qualifié de conservation et des bibliothèques de catégorie B» à «assistant de conservation principal de 2ème classe».

Accord à l'unanimité



Communauté de communes



Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grésivaudan (30/04/12)

Le PLH engagé en 2009 par la Communauté de Communes du Grésivaudan comprend un diagnostic de l'habitat dans le territoire du Grésivaudan. Il définit des orientations et un plan d'actions pour améliorer l'état des logements à l'échelle de la CCG. Il doit être compatible avec le SCOT, la DPA, la loi SRU, et avec les documents d'urbanisme de la commune (PLU...). Il précise la politique de la Communauté de Communes en matière de logement, et par conséquent celle de chaque commune.

Jusqu'à présent, la croissance démographique a été de 1,4 % par an pendant 10 ans dans le Grésivaudan; elle est fixée par le Scot à 1 % pour les 10 ans à venir. Cela se traduit par la production de 646 logements dont 136 logements sociaux, chaque année, entre 2012 et 2017, soit 6 ans (durée du PLH) répartis dans les 47 communes de la CCG. Parmi ces communes on distingue les communes urbaines (comme le Touvet) : 14 communes ; les communes périurbaines près des communes urbaines (13) et les communes éloignées (20). Les communes touristiques (9) ont un statut à part.

Les communes urbaines devront produire 63 % des logements programmés, dont au minimum 20 % de logements sociaux. Pour les deux autres catégories, respectivement 23 % et 21 % de logements sociaux et 14 % et 9 %. L'adoption de ce programme doit avoir lieu fin 2012. Il faut assurer le suivi et l'évaluation de ce dispositif.

Approbation à l'unanimité



Finances

Pour les comptes-rendus, voir l'article consacré aux budgets dans la rubrique «Vie de la Commune».

- **Intégration des budgets du RAM et de la Halte-garderie à celui du CCAS (27/03/12).**
 - **Adoption du compte administratif de l'eau (27/03/12).**
 - **Adoption du compte administratif général de la commune (27/03/12).**
 - **Vote des trois taxes locales : taxe d'habitation ; foncier bâti ; foncier non bâti (27/03/12).**
- Pour la 3ème année, le taux communal de ces trois taxes n'est pas modifié.
- **Vote du budget primitif de l'eau (27/03/12).**
 - **Vote du budget primitif général de la commune (27/03/12).**

Accord à l'unanimité pour l'ensemble de ces points



Personnel

Suppression d'un poste au service administratif de la mairie (27/03/12)

Suite au départ à la retraite d'un agent.

Accord à l'unanimité



Suppression/création d'un poste de catégorie C (30/04/12)

Pour transférer un poste du secteur Petite Enfance (ATSEM - inoccupé) au secteur administratif de la commune.

Accord à l'unanimité



Urbanisme

Autorisation pour le maire de déposer un permis de construire au quartier de la Gare (pôle Enfance et logements) (27/03/12)

Délibération adoptée, avec 2 oppositions et 3 abstentions



Échange de terrain pour mener à bien le projet de voirie dans la ZA du Bresson (27/03/12)

Il est proposé un échange de terrain de même surface avec une SCI de la zone.

Accord à l'unanimité



Vente de terrain : précision par rapport à l'avis des domaines (27/03/12)

Suite à une modification du Code des notaires, demandant de joindre aux actes notariaux l'avis des Domaines (avis sur la valeur des terrains) lors de chaque vente.

Accord à l'unanimité



Don d'une partie de parcelle (27/03/12)

Sur une emprise non répertoriée avec un parterre de fleurs entretenu par un riverain.

Accord à l'unanimité



Vente de terrains communaux : précisions des domaines (30/04/12)

Autorisation donnée au maire de signer les actes notariés lors de la vente de terrains communaux au prix fixé.

Accord à l'unanimité



Autorisation de signature de quatre projets urbains partenariaux (30/04/12)

Certains projets de construction, frappés d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (risques d'éboulement), ne permettent pas de ré-infiltrer les eaux pluviales dans le sol, qui doivent être canalisées dans les réseaux afférents. Or ces réseaux sont inexistants. Les pétitionnaires participent financièrement à leur création, en signant un Projet Urbain Partenarial qui les engage. Le montant exact de la participation n'excède pas 90%.

Accord à l'unanimité

Divers

Cotisation à l'Association des Femmes Élues de l'Isère (AFEI) (27/03/12)

D'individuelle, cette cotisation devient collective, d'un montant de 185 €.

Accord à l'unanimité pour le paiement de cette cotisation

Fixation du taux de prime pour les élections présidentielles et législatives (27/03/12)

Pour la présence du Directeur Général des Services de la mairie lors des quatre dimanches où auront lieu les élections, soit 313,04€ brut par jour.

Accord à l'unanimité

Signature d'une convention avec l'« Abri sous la dent » pour la gestion du logement d'urgence (27/03/12)

Ce logement est ouvert aux habitants des communes du Grésivaudan. L'association, dont un membre du CCAS fait partie, accompagne le CCAS dans la gestion de ce logement, en coordination avec les assistantes sociales du secteur.

Accord à l'unanimité

Désignation des propriétaires forestiers membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier (30/04/12)

Cette commission réunissant les communes de La Terrasse et du Touvet a pour objectif l'écriture du règlement des boisements terminé en 2010. Il s'agit d'organiser les secteurs agricoles et forestiers en matière de plantations : hauteur des arbres, essences, haies, disposition des parcelles, corridors biologiques... Elle intervient surtout dans la plaine, les coteaux étant peu concernés.

Crée par le Conseil Général, elle est composée du maire de la commune concernée, d'exploitants, de propriétaires, de personnes qualifiées en matière de faune, flore et de la protection de la nature (plus communément appelées PQPN), de fonctionnaires... et présidée par un commissaire enquêteur.

Il est proposé pour le Touvet en tant que représentants des propriétaires forestiers, Messieurs de Quinsonnas et Papet titulaires, et Messieurs Ramus et Charles suppléants.

Accord à l'unanimité

Élection du collège des propriétaires de biens fonciers non bâties membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier (30/04/12)

Les représentants élus au collège des propriétaires de biens fonciers non bâties sont Messieurs J.C. Mormond et H. Rucat, titulaires et Mme Didier, suppléante.

Accord à l'unanimité

Dissolution du Syndicat Réémetteur de l'Abbaye (30/04/12)

Un réémetteur a été mis en place il y a plusieurs années au Cheylas pour permettre la diffusion des chaînes de télévision 5 et 6. Avec la TNT, ce réémetteur est devenu obsolète. Le syndicat gestionnaire est dissous. L'argent non dépensé des communes leur sera remboursé.

Accord à l'unanimité

Autorisation de signature de la nouvelle convention cadre du CNFPT (30/04/12)

Le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux ne prend plus en compte les frais de déplacement des personnels en formation. La commune choisit de financer ces frais. Cette nouvelle disposition donne lieu à une modification de la convention-cadre signée avec le CNFPT.

Accord à l'unanimité

Autorisation de déposer des archives communales au Centre Départemental des Archives (30/04/12)

Le dernier archivage des documents patrimoniaux et administratifs de la commune date de 1999. Les Archives Départementales se proposent d'archiver tous les documents antérieurs à 1920, dès lors consultables à Grenoble. Les procédures d'archivage sont très réglementées. Il est proposé de ne garder en stockage à la mairie que les documents nécessaires à une gestion immédiate, soit de 0 à 10 ans. Le reste, de 1920 à 2002, sera détruit ou stocké dans un local communal sécurisé, validé par les Archives Départementales.

Accord à l'unanimité

Naissance

Le 5 mai 2012 : Camille DURBET

Décès

Le 22 mars 2012 : Jany JAFFUEL veuve MONVOISIN
Le 22 mars 2012 : Georges PRIMAT
Le 24 mars 2012 : Jeanne CAMBON veuve CHAFFANEL

Etat Civil

Le 3 avril 2012 : Maurice BANDET
Le 25 avril 2012 : Arlette HAXAIRE
Le 26 avril 2012 : Vita MUNDA veuve FICHERA
Le 4 mai 2012 : Georgette RAFFIN veuve GRONFIER
Le 4 mai 2012 : Madeleine GIRON veuve JACQUIER-BRET
Le 9 mai 2012 : Claudette ZANONE épouse SONZOGNI

Petites Annonces

Forum des associations

Samedi 8 septembre, de 14h00 à 18h00 - salle du Bresson.

Les associations présentent leurs activités,
venez assister à leurs démonstrations.

Apéritif de clôture à 17h30

Bibliothèque Municipale

Horaires du 2 au 13 Juillet

Les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h
Les vendredis de 16h à 19h

Fermeture exceptionnelle

Du 16 juillet à l'ouverture de la nouvelle médiathèque à l'automne.
Chaque lecteur peut emprunter 10 documents.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rendre vos livres dans la boîte retour de la bibliothèque ou à la mairie.



Accueil des nouveaux arrivants

Le maire, Laurence Théry et le conseil municipal du Touvet sont heureux de vous rencontrer

le samedi 1^{er} septembre

à 11h00, salle du conseil de la mairie.

Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera fermée les samedis 11 et 18 août.

Horaires d'ouverture de la piscine de Saint-Vincent de Mercuze

Juillet et Août : tous les jours de 10h à 19h - Nocturne : tous les mercredis de 20h à 22h30 (sauf intempéries)

Tarifs (gratuit pour les moins de 4 ans) (Règlement : les chèques vacances sont acceptés)	Enfants de 4 à 14 ans	Adultes
Carnet 10 entrées	12,00 €	24,00 €
Entrée individuelle	1,50 €	2,80 €
Abonnement mensuel	17,00 €	34,00 €
Abonnement saisonnier	27,00 €	44,00 €
Nocturne	1,00 €	2,00 €
Carte familiale (pour les habitants des communes de Saint Vincent de Mercuze et de Sainte Marie d'Alloix)		70,00 €
Carte familiale (habitants de la Flachère, Le Touvet)		100,00 €

Regards sur...

Jean-Claude Baise : « artiste d'ici et d'ailleurs »



Quel est votre parcours ?

Originaire du Nord, je suis devenu enseignant par vocation. La passerelle entre enseignant et clown s'est faite par le biais des ateliers théâtre amateur que je proposais en dehors des heures scolaires. Certains mauvais élèves se réalisaient par ce biais et leur comportement changeait complètement. J'ai donné des spectacles en tant qu'amateur puis de professionnel sous le chapiteau du cirque Rancy.

Au début mon épouse était accessoïste, puis elle a tenu un petit rôle avant de devenir ma partenaire en interprétant Zéphyr « le clown blanc » tandis que je suis Pantalon « l'Auguste ».

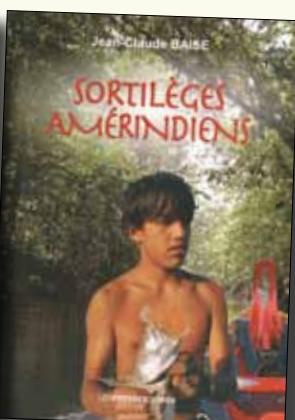
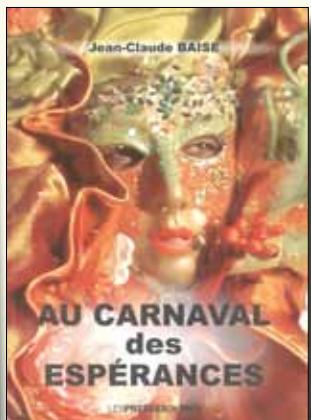
Nous proposons nos spectacles de clowns aux associations, aux collectivités et aux particuliers.

J'écris également depuis l'adolescence, de la poésie et des romans. Je suis membre des Écrivains Dauphinois et de l'association Ex Libris

Quelle est votre source d'inspiration ?

J'ai eu très tôt le désir du voyage et j'ai profité de ma carrière d'enseignant pour enseigner outre mer : en Polynésie 6 ans, en Côte d'Ivoire 4 ans et en Guyane 16 ans.

La Guyane m'a beaucoup inspiré mes écrits. Mon cycle guyanais comprend plusieurs romans : « Passions amérindiennes », « Larmes de Cachiri », « Au Carnaval des Espérances », « Perdus en Guyane sur la rivière Counamama » et « Sortilèges amérindiens ».



Je suis très inspiré par le monde amérindien. La Guyane réunit pratiquement toutes les ethnies de la terre (plusieurs langues, plusieurs tribus). Une population bigarrée, d'une grande richesse (noirs, asiatiques, indiens, malgaches, descendants des bagnards). Elle représente un eldorado pour les pays autour, car c'est un territoire français. Cette diversité est une richesse mais aussi une source de conflits continuels, d'une grande source d'inspiration pour un romancier. C'est l'Homme, avec ses rêves, ses souffrances et sa difficile acceptation des autres qui forme le cœur de mes livres. Les personnages de mes romans sont toujours inspirés par des gens que je connais.

Je suis fier d'être connu et reconnu dans le monde amérindien. Il y a trois ans, dans un village reculé de Guyane, un amérindien en habit traditionnel m'a dit « tu ne nous as pas trahi ».

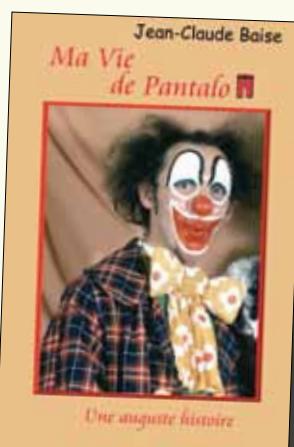
Ma passion pour la Guyane m'a amené à réaliser un film en 2008 et à proposer des projections-débats dans toute la France. Cette conférence s'adresse autant à des adultes qu'à des enfants. Je suis à la disposition des structures intéressées.

Mes livres étaient jusqu'alors réservés aux adultes mais devant la demande des enfants, j'ai écrit un livre pour la jeunesse « Perdus en Guyane sur la rivière Counamama ».

Ce livre est beaucoup lu dans les classes de 5e. Pour certains enfants, c'est la découverte de l'écrit. Mon dernier livre pour adolescent est un roman d'aventure intitulé « Les disparus du Queyras ».

Une autobiographie : « Ma vie de Pantalon » est parue il y a 2 ans. Elle est née à cause d'un enfant de 9 ans qui me bombardait de questions.

J'écris actuellement un roman qui se terminera au Touvet, où je suis installé depuis vingt ans. Une sorte de roman policier avec du suspens autour d'un enfant disparu qu'on recherche. Cela me permet une réflexion sur le monde actuel.



Pour en savoir plus...

Les livres de Jean-Claude Baise sont disponibles au prêt à la bibliothèque municipale et à l'achat au tabac-presse le Narval et chez tous les libraires. Pour obtenir une dédicace, il suffit de contacter l'auteur.

Jean-Claude Baise
Tél : 04 76 08 57 50

Mél : jean-claude.baise@hotmail.com
Site : <http://guyane-livres.over-blog.com/>